

[Texte]

Our slower economic growth has meant a slowdown in the growth of our tax base as well. In the first half of the 1970's, our revenues were growing at about 10.5 per cent per year in real terms. By the end of the 1970s, real growth in our revenues had fallen to about 2.3 per cent.

The budgetary impact of this has been severe. The province has been forced to restrain most expenditure programs, and new program initiatives have been few. Revenues to fund improved expenditure programs have also come from increases in provincial taxes.

Unfortunately, we do not expect this situation to change in the first half of the 1980s. We also see little prospect of increasing our share of the national tax base and our fiscal capacity. Therefore we have a situation where our ability to finance our programs is deteriorating. At the same time, expenditure pressures for needed public services will continue to grow.

Before outlining New Brunswick's position on renewed fiscal arrangements, I would like to make a few observations about the federal government's position thus far.

• 1130

The Hon. Allan MacEachen was very clear in this regard, last October, in his budget speech. In referring to this social affairs envelope he said:

The government intends to achieve net savings in this area to help finance initiatives in other envelopes. Because of the statutory nature of much of the spending in this envelope, savings are not assumed to begin until 1982-1983. Savings are expected to include reductions in federal transfers to provinces relating to areas coming under provincial jurisdictions.

More recently, in his brief to your committee on April 23, 1981, Mr. MacEachen was even more specific. He said:

I want to emphasize the importance of the review of fiscal arrangements for successful implementation of the budget strategy in 1981-1982 and the following fiscal years.

He went on to state that the federal government expected net savings, in the social affairs expenditure, of \$1.5 billion in 1982-1983 and 1983-1984 and that these

savings will have to be achieved in transfer payments to provincial governments.

The Government of New Brunswick rejects the view that federal-provincial negotiations, for renewed fiscal arrangements, start from the proposition that federal transfer to the provinces must be reduced. We have made these points to the federal government. We will continue to take this position as negotiations progress this year.

[Traduction]

Le faible développement de notre économie a également eu pour conséquence de ralentir l'augmentation de notre assiette fiscale. A la première moitié des années 70, nos recettes ont augmenté, en termes réels, d'environ 10.5 p. 100 par an. A la fin des années 70, la croissance en termes réels de nos recettes avait tombé environ 2.3 p. 100.

Cette situation a eu de graves répercussions pour notre budget. La province a dû freiner la plupart des programmes de dépenses et strictement limiter les nouvelles initiatives. Il a également fallu augmenter les impôts provinciaux pour permettre d'améliorer les programmes.

Malheureusement, nous n'envisageons pas de changements à ces situations au cours de la première moitié de notre décennie. Nous ne voyons guère non plus comment augmenter notre part des impôts nationaux et notre assiette fiscale. Il nous est donc de plus en plus difficile de financer nos programmes, alors que la demande en services publics ne fait qu'augmenter.

Avant de préciser la position du Nouveau-Brunswick sur une modification des dispositions fiscales, je voudrais faire quelques remarques sur la position du gouvernement fédéral jusqu'à présent.

L'honorable Allan MacEachen s'est très clairement exprimé à cet égard dans son discours sur le budget d'octobre dernier. A propos de l'enveloppe des Affaires sociales, il a déclaré:

Le gouvernement a l'intention de réaliser des économies dans ce secteur, afin de transférer des crédits à d'autres enveloppes. En raison de la nature statutaire d'un grand nombre de dépenses de cette enveloppe, des économies ne pourront être réalisées qu'à partir de 1982-1983. Ces économies comprendront des réductions dans les transferts fédéraux aux provinces dans des domaines qui tombent sous la juridiction des provinces.

Dans le mémoire qu'il a présenté à votre Comité en date du 23 avril 1981, M. MacEachen a été encore plus précis. Il a déclaré:

Je voudrais souligner l'importance d'une révision des arrangements fiscaux si nous voulons réorganiser avec succès notre stratégie budgétaire pour l'année 1981-1982 et pour les années financières qui suivront.

M. MacEachen a précisé que le gouvernement fédéral comptait économiser un milliard et demi de dollars en 1982-1983 et en 1983-1984 sur les dépenses pour les affaires sociales, et que ces

... économies devront être réalisées sur les paiements de transfert aux gouvernements provinciaux.

Le gouvernement du Nouveau-Brunswick refuse d'accepter que les négociations fédérales-provinciales pour une révision des arrangements fiscaux doivent partir des prémisses que les transferts fédéraux aux provinces seront réduits. Nous avons clairement exposé notre position au gouvernement fédéral et nous maintiendrons cette position tout au long des négociations.